

Troisième Session de la Conférence des Parties contractantes
27 mai au 5 juin 1987
Regina, Province de la Saskatchewan, Canada

Recommandation 3.3: Utilisation rationnelle des zones humides

RAPPELANT que les Parties contractantes à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau "élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser ... l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire";

SOULIGNANT la nécessité d'élaborer une définition de l'utilisation rationnelle afin d'aider les Parties contractantes à mettre la Convention en oeuvre;

NOTANT que les Recommandations 1.5 de la Première Session et 2.3 de la Deuxième Session de la Conférence des Parties contractantes rappellent la nécessité d'adopter des politiques nationales sur les zones humides afin de promouvoir une utilisation rationnelle de celles-ci;

PRENANT ACTE des délibérations et conclusions de l'Atelier sur l'Utilisation rationnelle des zones humides tenu à la présente Session;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

RECOMMANDE aux Parties contractantes d'adopter la définition de l'utilisation rationnelle élaborée par la Conférence des Parties contractantes lors de sa Troisième Session tenue à Regina, et figurant en annexe aux Recommandations de Regina;

RECOMMANDE EN OUTRE aux Parties contractantes d'accorder une attention particulière à l'utilisation rationnelle des zones humides en encourageant l'élaboration de politiques relatives aux zones humides comprenant les éléments (a) à (f) de la première partie des Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle figurant en annexe aux Recommandations de Regina;

RECOMMANDE ENFIN que, en attendant l'établissement de politiques précises, des mesures soient prises sans délai pour encourager l'utilisation rationnelle des zones humides, comprenant les éléments (a) à (d) de la deuxième partie des Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle figurant en annexe aux Recommandations de Regina.